

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 16 décembre 2025

Albertville, Aliardon, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cahennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantzenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillor, Montchâton, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni le Mardi 16 décembre 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents :

17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°11

18 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°35

17 administrateurs présents à partir de la délibération n°36

Nombre d'administrateurs représentés :

3 administrateurs représentés

Administrateurs présents :

Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES (à partir de la délibération n°12)
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO (jusqu'à la délibération n°35)
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Modification et approbation de la Charte de sécurité informatique, du bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques – Abrogation de la délibération n°06 du 28 septembre 2021

Rapporteur : François GAUDIN

Vu la délibération n° 6 du 28 septembre 2021 approuvant la Charte de sécurité Informatique, du bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques de la collectivité,

Les collectivités sont confrontées à un risque de cyber attaques qui peuvent avoir des conséquences préjudiciables importantes pour les collectivités : interruption des services administratifs, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel, indisponibilité des infrastructures, atteinte à la réputation...

Pour lutter contre ce risque, la Communauté d'Agglomération Arlysère et son CIAS se sont dotées d'une Charte informatique qui a pour objet de définir les principales règles et bonnes pratiques à adopter pour un usage correct, loyal et sécurisé des services Internet, des réseaux, des services multimédias et plus généralement des moyens de communication existants au sein de l'EPCI et ce conformément au cadre légal et réglementaire.

Cette Charte s'applique à l'ensemble des agents de la CA Arlysère et de son CIAS, tous statuts confondus permanents, temporaires, intérimaires, stagiaires et prestataires extérieurs utilisant les moyens informatiques de l'EPCI.

Suite à l'audit du délégué à la protection des données de l'EPCI, il est nécessaire de revoir cette charte d'informatique afin d'y ajouter des dispositions spécifiques au télétravail et ce afin d'être en parfaite conformité au regard du RGPD.

Cette modification est aussi l'occasion de rappeler les règles d'usage et de bonne pratique des mails.

La présente charte, validée par le Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2025, s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information de la Communauté d'Agglomération et son CIAS.

Cette charte sera notifiée à tout utilisateur des ressources et matériels informatiques, numériques et de communication mis à disposition par la Communauté d'Agglomération et son CIAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- abroge la délibération n°06 du 28 septembre 2021 ;
- approuve les modifications de la Charte de sécurité Informatique, du bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques ci-annexée ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

